

Préparer une contribution écrite à l'EPU en tant que partie prenante

Qu'est-ce que l'EPU?

L'examen périodique universel (EPU) est un processus intergouvernemental du Conseil des droits de l'homme dans le cadre duquel chacun des 193 États membres de l'ONU fait l'objet d'un examen de son bilan en matière de droits humains, tous les quatre ans et demi. Au cours de ce processus d'examen par les pairs, les États membres des Nations Unies formulent des recommandations sur la façon dont l'État examiné pourrait améliorer les droits humains dans son propre pays. Le Canada sera examiné pour la quatrième fois en 2023.

Qu'est-ce qu'une contribution de partie prenante?

Les organismes de la société civile peuvent participer à l'EPU par le biais de contributions des parties prenantes. Ces contributions écrites détaillent des données, des preuves, des progrès et des défis dans le dossier des droits humains de chaque pays depuis son dernier examen. Ces contributions peuvent être utilisées pour informer des recommandations faites au pays examiné, afin que le processus tienne compte des expériences des personnes concernées. Une seule recommandation est suffisante pour que vos enjeux soient inscrits à l'ordre du jour officiel de votre État.

L'examen de chaque État membre est basé sur trois documents :

- ◆ un rapport national préparé par l'État examiné
- ◆ une compilation de l'information des Nations Unies, préparée par le HCDH (les Procédures spéciales et les organes de surveillance des traités),
- ◆ un résumé de l'information soumise par la société civile (les contributions des parties prenantes), préparé par le HCDH

Pourquoi soumettre une contribution écrite?

Rédiger une contribution écrite de partie prenante est un moyen accessible de s'assurer que vos problèmes sont pris en compte dans le processus de l'EPU et de responsabiliser votre gouvernement à l'égard de ses engagements en matière de droits humains. Idéalement, le contenu des contributions des parties prenantes sera pris en compte dans le résumé préparé par le HCDH et dans les recommandations des États examinateurs – mais votre participation au processus est également bénéfique à bien d'autres égards. En participant au processus, vous pouvez :



Attirer l'attention sur des enjeux de droits humains dans votre pays



Présenter des témoignages et des données/preuves concernant ces enjeux



Proposer des solutions de politiques



Contribuer à surveiller le progrès de la mise en œuvre



Participer à un processus important de reddition de comptes et de responsabilisation



Travailler en solidarité avec d'autres organismes et contribuer à des mouvements sociaux plus forts

Qui est une partie prenante?

Dans le cadre de l'EPU, les parties prenantes peuvent être des ONG, des institutions nationales des droits humains, des défenseur(-euse)s des droits humains, des militant-es, des établissements universitaires et de recherche, et d'autres représentant-es de la société civile. Il n'est pas nécessaire d'avoir un statut spécial (comme ECOSOC) ou une expérience préalable des mécanismes de l'ONU pour soumettre un rapport.

Contributions conjointes

Les contributions conjointes sont un moyen de mettre en commun les ressources, d'aligner les enjeux et de renforcer les capacités de plaider. Un organisme ne peut soumettre qu'une seule contribution en solo, mais peut participer à autant de contributions conjointes qu'il le souhaite. Les contributions conjointes peuvent être l'occasion de s'unir autour d'un thème spécifique et de reconnaître l'intersection de différents enjeux liés aux droits humains.

Une contribution d'un organisme seul ne doit pas contenir plus de 2815 mots et une contribution conjointe peut en contenir jusqu'à 5630.

Conseils et lignes directrices d'ordre général

- ◆ Vous êtes les expert-es concernant les enjeux de droits humains qui affectent vos communautés et vous
- ◆ Concentrez votre contribution sur deux ou trois enjeux
- ◆ Considérez que le principal lectorat de votre contribution sera le personnel du HCDH et des diplomates d'autres pays. Ils n'auront pas une compréhension approfondie de votre contexte juridique et politique particulier, ou des détails de vos préoccupations en matière de droits humains
- ◆ Lorsque vous vous référez à des recommandations antérieures de l'EPU, identifiez le rapport du CDH, le cycle, le numéro du paragraphe, le numéro de la recommandation et le pays qui en est l'auteur
- ◆ Les contributions ne doivent pas contenir de cartes ou d'images, ni inclure le texte intégral d'observations finales et de recommandations d'organes de traités relatifs aux droits humains ou des Procédures spéciales du CDH. Le HCDH inclura ces informations dans son rapport de compilation des renseignements des Nations Unies.
- ◆ Limitez à dix le nombre de vos recommandations
- ◆ Les recommandations doivent être S.M.A.R.T. (spécifiques, mesurables, atteignables, axées sur les résultats et limitées dans le temps), dans l'échéancier du cycle de l'EPU
- ◆ Chaque recommandation doit être dirigée vers l'agence, le ministère ou le bureau qui peut la mettre en œuvre
- ◆ Le HCDH accorde de plus en plus de poids aux informations de première main que les organismes de la société civile ont eux-mêmes recueillies et à leur propre analyse des lois et politiques. Dans certains cas, il peut considérer qu'un rapport ne respecte pas les lignes directrices parce qu'il reprend en grande partie des informations de seconde main
- ◆ Familiarisez-vous avec les directives techniques et tenez pour acquis que certains des éléments sont différents de ceux du cycle précédent
- ◆ Surveillez les mises à jour et possibles changements à l'échéancier sur le site Web du HCDH

Éléments qui devraient faire partie de toute contribution :

- ◆ Un aperçu du contexte juridique pertinent et des politiques
- ◆ Des informations sur les préoccupations particulières de droits humains, incluant qui est affecté et quel est l'impact
- ◆ Des données dignes de confiance et des preuves crédibles à l'appui de vos affirmations
- ◆ Si des recommandations ont été faites à propos de cet enjeu lors de précédents examens des droits humains, inclure cette information et noter les progrès ou les difficultés de mise en œuvre
- ◆ Des recommandations spécifiques de façons d'améliorer la situation

Après la soumission de votre contribution...

- ◆ Veillez à ce que les États membres soient informés de votre rapport et consacrez du temps au plaidoyer direct
- ◆ Préparez une brève feuille d'information qui résume les points les plus importants de votre rapport
- ◆ Partagez avec des alliés afin d'amplifier vos enjeux respectifs
- ◆ Publiez sur votre site Web et diffusez vos messages clés dans les médias sociaux
- ◆ Préparez-vous pour l'examen
- ◆ Coordonnez vos actions à celles d'autres organismes
- ◆ Participez aux consultations nationales

Procédure pour soumettre une contribution

Les rapports sont soumis sous forme de fichier Word transmis via le [système en ligne du HCDH](#). Vous devez créer un compte. Pour l'examen du Canada, les rapports doivent être soumis au plus tard le 9 mars 2023 à 15 h heure de Genève – par précaution, soumettez votre document à l'avance!

Outils et ressources

- ◆ [Les droits sexuels et l'examen périodique universel – Une trousse à outils pour les militants \(Initiative pour les droits sexuels et IPPF\)](#)
- ◆ [Base de données sur l'EPU \(Initiative pour les droits sexuels\)](#)
- ◆ [À propos de l'EPU \(HCDH\)](#)
- ◆ [OHCHR Information on stakeholder participation \[en anglais uniquement\]](#)
- ◆ [Lignes directrices du HCDC](#)